



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON

2, RUE VALE PERKINS, C.P. 330, MANSONVILLE, QUÉBEC J0E 1X0

TÉLÉPHONE: (450) 292-3313 TÉLÉCOPIEUR.: (450) 292-5555

Courriel : info@potton.ca Site web : potton.ca

RÉSUMÉ DES NORMES APPLICABLES POUR UN ÉTANG ARTIFICIEL

La demande doit être conforme au règlement de zonage en vigueur: Un étang artificiel doit se trouver à au moins 10m (32.8 pi) de tout bâtiment principal et de toute ligne de lot délimitant le terrain. La distance est calculée à partir du pied du remblai.

Toute digue d'une hauteur supérieure à 3m, calculée à partir du terrain naturel, nécessite une autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Un étang artificiel doit se trouver à l'extérieur de la bande riveraine de tout cours d'eau, il est à noter que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs protège des cours d'eau qui peuvent être différents de ceux que protège la municipalité;

L'aménagement d'une borne d'incendie sèche reliée à votre étang constitue une excellente solution de protection pour votre résidence, car les camions incendie peuvent s'y raccorder rapidement pour s'alimenter en eau, été comme hiver. De plus des réductions de coûts d'assurance peuvent être applicables. Informez-vous auprès du service sécurité incendie de la municipalité.

Un étang artificiel doit être construit selon les fiches techniques de la politique du Ministère de l'Environnement;

La présente demande sera transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour avis préalable.

N.B : L'inspecteur en bâtiment a un délai de 30 jours pour émettre (ou refuser) le certificat d'autorisation. Le permis devient caduc si les travaux pour lesquels il a été émis ne sont pas commencés dans un délai de 3 mois de la date d'émission dudit permis. Le délai de réalisation d'un certificat d'autorisation est de 6 mois.

* Ce texte constitue seulement un résumé des normes applicable dans la Municipalité du Canton de Potton, d'autres dispositions peuvent s'appliquer à votre projet. Ce texte n'a aucune valeur légale. Veuillez vous renseigner à l'hôtel de ville, ou visiter notre site internet, pour consulter la réglementation en vigueur.